

Financer son bilan

- **Dans le cadre du CPF**

Monter un dossier de formation pour un bilan de compétences depuis son compte personnel formation (CPF) accessible depuis le site :

moncompteformation.gouv.fr

Sur le temps de travail : Vous devez formuler votre demande à votre employeur par courrier avec avis de réception. L'employeur dispose de 30 jours pour notifier sa réponse. Passé ce délai, l'absence de réponse vaut pour acceptation ;

Hors temps de travail : l'accord de l'employeur n'est pas nécessaire

- **Dans le cadre du plan de développement des compétences de l'entreprise**

Adressez-vous au service des Ressources Humaines de votre entreprise.

- Salarié en **CDI** : justifier d'une ancienneté d'au moins 5 ans et d'au moins 1 an dans votre entreprise.

- Salarié en **CDD** : justifier d'au moins 24 mois d'activités au cours de ces 5 dernières années dont 4 mois au cours des 12 derniers mois.

- **Demandeurs d'emploi** : selon la situation, Pole Emploi peut financer en partie ou intégralité votre bilan dans le cadre de votre recherche d'emploi ou d'une nouvelle piste professionnelle.

Il est aussi possible de passer par le CPF.

- **Agents de la fonction publique** : vous adresser à votre employeur

- **Indépendants** : vous avez accès à un CPF. Faire la demande auprès du FIFPL.

- **Financement personnel** : nous proposons un règlement en plusieurs modalités.

NOUS CONTACTER



04.83.69.19.09



bc@upv.org



<http://www.upvfd.fr>



La Grande Tourrache
Av. François Arago
La GardeBP 253 - ZI Toulon Est
83078 TOULON Cedex 9

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap



Le bilan de compétences

Réorientation professionnelle ?
Evolution professionnelle ?
Elaboration / validation d'un nouveau projet ?

Réaliser un état des lieux approfondi
de son parcours pour construire une
nouvelle étape professionnelle

Ne pas jeter sur la voie publique

Création UPV FD 2022 - Tous droits réservés

Objectifs

- Prendre de la hauteur et faire des liens entre son passé, son présent et son avenir professionnel
- Comprendre son propre fonctionnement et mieux se connaître
- Se donner les moyens de décider, de gérer, de prendre en main et planifier sa carrière
- Identifier et analyser ses points forts, ses intérêts, ses valeurs, ses motivations, son potentiel, ses compétences, son savoir-faire, son savoir-être, ses aptitudes... sur le plan professionnel et personnel
- Mettre en lien ses compétences, ses souhaits avec la réalité et les opportunités du marché du travail
- Définir un projet cohérent et réaliste en s'appuyant sur ses souhaits et ses contraintes
- Elaborer un plan d'actions définissant les étapes pour concrétiser son projet avec succès



Déroulement

- Durée d'un bilan : jusqu'à **24 heures sur 3 mois maximum**
- Temps de travail en présentiel et en travail individuel
- Possibilité de réaliser entièrement en distanciel
- Un suivi post bilan à **6 mois** suivant la fin du bilan de compétences

Organisation en 3 phases

1. Phase préliminaire

- Information sur les conditions de déroulement du bilan et ses objectifs
- Identification des besoins et attentes
- Définition de la méthodologie
- Engagement et contractualisation

2. Phase d'investigation

- Analyse des motivations et intérêts professionnels et personnels
- Identification des compétences et aptitudes, au besoin : évaluation des connaissances générales
- Réflexion sur les documents ciblés (obstacles rencontrés, valeurs, intérêts, itinéraire professionnel et compétences)
- Passations de tests et de logiciels d'orientation
- Enquêtes de terrain
- Construction du projet

3. Phase de conclusion

- Restitution et analyse de l'ensemble des résultats de la phase d'investigation
- Mise en place d'un plan d'actions
- Restitution du document de synthèse

Prérequis

- Il n'y a pas de prérequis attendus
- La démarche doit être volontaire



Outils

- Tests de personnalité
- Tests d'intérêts, de valeurs
- Tests d'aptitudes
- Fiches métiers (ROME, Transférance...)
- Enquêtes terrain
- Documentation spécifique

Public

- Salariés d'entreprises (privé/public) de toutes tailles et de tous secteurs confondus
- Particuliers
- Demandeurs d'emplois
- Travailleurs indépendants

Nos engagements

- **Accompagnement personnalisé** : La méthodologie utilisée est personnalisée et adaptée à chaque situation
- **Démarche qualité** : Référencée Datadock, notre formation est conçue et délivrée selon les critères de qualité attendus
- **Engagement et déontologie** : Un référent dédié à la démarche de bilan, avec intervention tout ou partie d'un(e) psychologue dans le respect des règles déontologiques, conformément aux articles R6322-35, R6322-36, R6322-37, R6322-38 et R6322-39 du Code du Travail